

FORMATION

SSIAP 2 – Chef d'Équipe de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes



Publique

- Agents de sécurité incendie souhaitant évoluer vers un poste de chef d'équipe SSIAP 2 dans les établissements recevant du public (ERP) et les immeubles de grande hauteur (IGH).



Prérequis



- Être titulaire du diplôme SSIAP 1.
- Justifier d'au moins 1607 heures d'expérience en tant qu'agent SSIAP 1 sur les 24 derniers mois.
- Avoir un certificat médical d'aptitude physique conforme aux exigences du métier.
- Détenir un certificat de secourisme en cours de validité (SST, PSE1, PSC1 de moins de 2 ans).

Objectifs

- Encadrer et coordonner une équipe de sécurité incendie.
- Assurer la gestion et la prévention des risques incendie en ERP et IGH.
- Organiser les rondes, contrôles et levées de doute.
- Former et sensibiliser les agents SSIAP 1 et le personnel sur les mesures de sécurité.
- Gérer les interventions et la communication avec les services de secours.



Durée

77 heures (environ 11 jours de formation).



Moyens

- Type de formation : Présentiel.
- Organisation : Sessions en petits groupes.
- Formateur : Professionnel expérimenté en sécurité incendie.
- Accessibilité : Formation accessible aux personnes en situation de handicap (sous conditions).



Evaluation

- Évaluation continue lors des exercices pratiques.
- Examen final comprenant une épreuve théorique (QCM) et une épreuve pratique.



Programme

1. Rôle et missions du chef d'équipe SSIAP 2

- Organisation d'une équipe de sécurité incendie.
- Gestion administrative et planification des missions.

2. Réglementation en sécurité incendie

- Évolution des réglementations en ERP et IGH.
- Contrôles, obligations et responsabilités des équipes.

3. Outils et moyens d'intervention

- Matériel de sécurité incendie et procédures d'exploitation.
- Levée de doute, rondes et maintenance des installations.

4. Gestion des interventions et communication

- Coordination des secours et gestion des incidents.
- Communication avec les services d'urgence et la hiérarchie.

5. Formation et sensibilisation

- Encadrement et formation des agents SSIAP 1.
- Animation des exercices de sécurité incendie.